

PAKISTAN

Le rétablissement de l'ordre public ne doit pas se faire au détriment des droits fondamentaux des citoyens.

Index AI : AI 33/29/97

Ce n'est pas en procédant à des arrestations et à des mises en détention arbitraires que le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces du Pendjab et du Sind parviendront à rétablir l'ordre public dans ces deux provinces du Pakistan, a déclaré aujourd'hui (lundi 11 août 1997) Amnesty International.

« En déclarant que l'ordre public serait rétabli « à tout prix » et que « [son gouvernement va] serrer la vis aux ennemis de la paix », le Premier ministre, Nawaz Sharif, a instauré un climat où il est à craindre que les droits des citoyens ne soient dédaignés », poursuit l'Organisation.

Tout en reconnaissant qu'il est urgent de rétablir l'ordre public dans les deux provinces, secouées par les troubles, Amnesty International considère que la paix ne sera pas ramenée au moyen d'arrestations et de mises en détention arbitraires.

« On y a déjà eu recours par le passé, en vain, souligne l'Organisation. Il est grand temps que le gouvernement pakistanais comprenne que le remède le plus efficace contre la violence, c'est le respect des droits fondamentaux des citoyens. Seule l'application scrupuleuse des procédures d'interpellation et de mise en détention, en s'attachant à la sauvegarde des libertés individuelles, permettra, en dernier ressort, le rétablissement de l'ordre public. »

On compte cette année, pour la province du Pendjab, plus de 130 morts, provoqués par les violents affrontements religieux qui opposent les sunnites, majoritaires, aux chiites, minoritaires. Non seulement les militants extrémistes des deux communautés s'entre-tuent, mais ils s'en prennent également, de façon délibérée, à de simples civils.

De plus en plus de juristes, de médecins et d'hommes d'affaires, aussi bien chiites que sunnites, sont pris pour cibles. Pour le seul mois de juin, sept juristes au moins, issus de l'une et l'autre communauté, ont été abattus. Un nombre des victimes figurent l'avocat sunnite Rao Khalil Ahmed, abattu le 24 juin alors qu'il se rendait à la haute cour de Lahore, et l'avocat chiite Haider Zaidi, tué le 30 juin à Multan.

Des lieux de culte ont par ailleurs fait l'objet d'attentats aveugles, entraînant la mort d'innocents, hommes, femmes et enfants. Le 6 août dernier, une douzaine de personnes ont été abattues lors de l'attaque de deux mosquées sunnites à Lahore et à Multan. Deux jours auparavant, huit chiites au moins avaient été abattus à Shorkot.

« Le gouvernement a voulu maîtriser cette violence d'origine religieuse en procédant à l'interpellation de centaines de personnes (des familles et des villages entiers ont été raflés) et en les maintenant plusieurs jours en garde à vue sans les inculper ni les juger, déclare Amnesty International. Cette politique risque plus de contribuer à la poursuite des violences qu'au retour de la paix. »

Ainsi, le 22 juillet dernier, 175 étudiants, soupçonnés de cacher un suspect de droit commun, ont été arrêtés par la police au cours d'une rafle dans une école religieuse de confession chiite à Lahore. Leur garde à vue a duré plusieurs jours.

Des dizaines de militants chiites et sunnites ont été incarcérés en vertu de la Maintenance of Public Order Ordinance (MPO, Ordonnance sur le maintien de l'ordre public) de 1960. Cette ordonnance permet d'imposer, sans inculpation, jusqu'à trois mois de détention, période qui peut être prolongée.

Dans certains cas, les mises en détention ont été déclarées illégales, mais seuls les personnes issues des milieux les plus privilégiés ont les moyens de contester l'ordre de détention devant le tribunal.

« Manifestement, la police a très souvent recours à la MPO parce qu'elle ne dispose pas de preuves suffisantes pour faire inculper les suspects », précise Amnesty International.

Dans la province du Sind, 2 600 personnes environ ont été arrêtées le mois dernier. Des membres de tous les partis d'opposition étaient du nombre. Depuis le début de l'année, les violences politiques survenues dans la province ont fait plus de 400 morts et un très grand nombre de blessés. Les affrontements opposent, de façon générale, le Mutahida Qaumi Movement (Altaf) (MQM (A), Mouvement national unifié, récemment rebaptisé) et le Mohajir Qaumi Movement (Haqiqi) (MQM (H), Mouvement national mohajir). Il epla s'ajoutent les violences à caractère criminel et celles commises par des fanatiques religieux.

À Karachi, capitale du Sind, des personnalités qui ne jouent aucun rôle dans les conflits opposant les factions ethniques et religieuses ont également été prises pour cibles. En juillet, Shahid Hamid, directeur de la Karachi Electric Supply Corporation, a été victime d'un homicide délibéré, de même que les deux fils d'un policier de haut rang. Navaid Hussain, fondateur de l'organisation non gouvernementale écologiste Shihri, a été gravement blessé, le 8 juillet dernier, par des hommes armés qui ont tiré sur lui à bout portant alors qu'il se trouvait dans son burzau, à Karachi.

Amnesty International demande à toutes les formations pakistanaises impliquées dans ces actes de violence de respecter les principes humanitaires élémentaires. Le droit international humanitaire proscriit toute attaque à l'encontre des populations civiles qu'elle soit délibérée ou aveugle.

Les arrestations arbitraires constituent une violation des dispositions de la Constitution du Pakistan : « Tous les citoyens ont le droit inaliénable de bénéficier de la protection de la loi et d'être traités conformément à celle-ci » (article 4) ; « Nul ne pourra être privé de sa vie ou de sa liberté si ce n'est conformément à la loi » (article 9) 1